

## **-Avis-**

### **Réunion d'information préalable du public relative à l'étude des incidences sur l'environnement**

La société **PRAYON SA**, sise Rue Joseph Wauters, 144 à 4880 Engis, active dans la chimie du phosphore, informe le public qu'elle prévoit d'introduire prochainement auprès de la commune d'Engis une **DEMANDE DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT DE CLASSE 1** **visant le renouvellement de l'ensemble des autorisations de son site.**

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, ce projet devra faire l'objet d'une **ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT** avant l'introduction de la demande de permis. La réunion d'information, préalable à cette étude, sera organisée le **jeudi 24 février 2022 à 18h00** à l'adresse suivante :

**Centre culturel d'Engis  
Rue du Pont 7, 4480 Engis**

Cette réunion d'information aura pour objet :

- de permettre au demandeur de présenter son site ;
- de présenter la méthodologie qui va être suivie dans le cadre de l'étude d'incidences ;
- de permettre au public de poser des questions, et d'émettre ses observations et suggestions concernant le site ;
- de présenter des alternatives techniques qui pourraient raisonnablement être envisagées par le demandeur et qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le service environnement de Prayon par tél. : 04/273.92.11, mail : [communication@prayon.com](mailto:communication@prayon.com) ou courrier : 144, rue Joseph Wauters 4880 Engis.

Toute personne est invitée à la réunion et peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion précitée, émettre ses observations et suggestions destinées à la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit avec son nom et adresse au COLLEGE COMMUNAL d'Engis, Rue Reine Astrid 13, 4480 Engis, plus une copie au demandeur du permis.

Dans le cadre de la gestion de la situation sanitaire, les mesures en vigueur à la date de la réunion seront appliquées. Pour faciliter l'organisation de la réunion, nous vous invitons à confirmer votre présence par e-mail: [communication@prayon.com](mailto:communication@prayon.com) ou par téléphone : 04/273.92.11.

Cette réunion est organisée par la société Prayon SA, conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon du 20 décembre 2007 portant exécution du décret du 31 mai 2007 relatif à la participation du public en matière d'environnement (M.B. 27/02/2008).